



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi le 9 mars 2015 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	maire suppléant
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	André Leclerc,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire suppléant déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

**2015-03-043
6214**

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**2015-03-044
6214**

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 9 février 2015.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire suppléant invite les membres du conseil à poser des questions.

**2015-03-045
6214**

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 28 février 2015.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 782 m³, moyenne : 140 m³/jr
Les Buissons : 8 491 m³, moyenne : 314 m³/jr
Station de recherche : 02-02-2015 au 02-03-2015 5,4 m³
Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 2, 4 et 18 février 2015
Incendie : 16 février 2015
Premiers répondants : Aucun

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



Formation : Aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux du 21 janvier et 18 février 2015.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2015-03-046
6215

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Denis Lebel, ministre, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec -15-02-17- confirmation qu'une contribution non remboursable maximale de 100 000\$ a été autorisée dans le cadre de l'Initiative d'investissement local.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -15-03-02- rappel que la déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2014 doit être soumise au plus tard le 31 mars 2015.

Expédiée :

* M. Michel Bérubé, directeur, direction de la Côte-Nord, ministère des Transports du Québec -15-02-10- envoi de la résolution numéro 2015-02-032 selon laquelle le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue de Baie-Saint-Ludger, pour un montant subventionné de 77 079 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

* M. Francis Gariépy, coordonnateur régional – préventionniste en sécurité incendie, M.R.C. de Manicouagan -15-02-10- envoi de la résolution numéro 2015-02-035 selon laquelle le conseil municipal demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la M.R.C. de Manicouagan.

* Mme Marie-Claude Léveillé, directrice adjointe, École secondaire Serge-Bouchard -15-02-10- envoi de la résolution numéro 2015-02-036 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fait un don de 200 \$ au « Gala Méritas » tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'Ordre de priorité pour l'élève récipiendaire.

* Magnus -15-02-10- envoi de la résolution numéro 2015-02-040 selon laquelle le conseil municipal mandate la compagnie Magnus pour réaliser un diagnostic de performance sur les appareils de filtration de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes, et ce au coût de 1 870 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

2015-03-047
6215

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2015-03-09.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2015-03-048
6216

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-15
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

- CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. chapitre T-11.001) ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire de réviser la réglementation municipale en regard du traitement des élus municipaux ;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droit le règlement #273-04 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public de réviser cette réglementation afin de la rendre conforme aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux et la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-21) ;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2015 de ce conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny et résolu à l'unanimité que soit et est adopté le présent projet de règlement portant le numéro 326-15 comme suit :

Article 1

Le règlement #273-04 est abrogé à toutes fins que de droit :

Article 2 RÉMUNÉRATION

- 2.1** Lors de l'adoption du présent projet de règlement, la rémunération annuelle versée aux membres du conseil était la suivante :
- a) pour le maire : 5 736 \$
 - b) pour chaque conseiller : 1 912 \$
 - c) pour le maire suppléant : 1 912 \$
- 2.2** Conformément aux dispositions législatives, le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes fixe et est autorisé à verser annuellement, aux membres du conseil de la municipalité, les sommes suivantes, à titre de rémunération :
- a) pour le maire : 7 200 \$
 - b) pour chaque conseiller : 2 400 \$
 - c) pour le maire suppléant : 2 400 \$
- 2.3** Les membres du conseil municipal pourront recevoir une compensation pour la perte de revenus qu'ils subissent lors de l'exercice de leurs fonctions lorsque l'état d'urgence est décrété

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



par la municipalité, par le gouvernement de même que l'établissement, par le gouvernement, d'un programme d'assistance financière prévu à l'article 38 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Le paiement de chaque compensation doit faire l'objet d'une décision du conseil.

Article 3 ALLOCATION DE DÉPENSES

3.1 Lors de l'adoption du présent projet de règlement, les allocations de dépenses fixes versées aux membres du conseil étaient les suivantes :

- a) pour le maire : 2 868 \$
- b) pour chaque conseiller : 956 \$
- c) pour le maire suppléant : 956 \$

3.2 Conformément aux dispositions législatives, le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes fixe et est autorisé à verser annuellement, aux membres du conseil de la municipalité, les sommes suivantes, à titre d'allocation de dépenses :

- a) pour le maire : 3 600 \$
- b) pour chaque conseiller : 1 200 \$
- c) pour le maire suppléant : 1 200 \$

Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du conseil ne s'est pas fait rembourser conformément à l'article 3 du présent règlement.

Article 4

Toute représentation, délégation ou acte posé par un membre du conseil, pour et au bénéfice de la municipalité, doit être autorisé au préalable par le conseil, sauf dans les cas où l'urgence est telle qu'il est impossible d'en obtenir l'autorisation au cours d'une séance du conseil de cette municipalité avant la date fixée pour l'événement et dans ces cas, l'autorisation du déplacement est laissée à la discrétion du maire ou, le cas échéant, du maire suppléant.

Toutefois, le maire n'est pas tenu d'obtenir cette autorisation préalable lorsqu'il agit dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le conseiller que le maire désigne, en cas d'urgence, pour le remplacement comme représentant de la municipalité.

Article 5

Le conseil approprié, à même les fonds généraux de la municipalité, les deniers nécessaires au paiement des sommes mentionnées ci-dessus versées comme rémunérations et allocations de dépenses aux membres du conseil et au paiement des dépenses encourues par les membres du conseil pour le compte de la municipalité.

Article 6

La rémunération du maire et des conseillers sera indexée, pour chaque exercice financier à compter du 1^{er} janvier 2016 en fonction du pourcentage de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada jusqu'à concurrence de 6%, conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Article 7

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi et son application sera rétroactive au 1^{er} janvier de l'année 2015.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2015-03-049
6218

NOMINATIONS - APPRENTIS POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Alex Hovington et Robin Lepage désirent intégrer la brigade de pompiers volontaires de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' ils n'ont pas suivi de formation en incendie, ils vont être nommés aux titres d'apprentis pompiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de nommer, messieurs Alex Hovington et Robin Lepage comme apprentis pompiers volontaires de la brigade de Pointe-aux-Outardes. Ils seront en probation pour une période de 6 mois et seront rémunérés selon la politique de travail pour les pompiers à temps partiel des services de sécurité incendie de la Péninsule Manicouagan.

2015-03-050
6218

ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux « Orientations du ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie », un schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit être élaboré par chacune des MRC et approuvé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et la ville sont sous l'autorité régionale de la MRC de Manicouagan, laquelle a élaboré un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, ayant reçu une attestation de conformité du ministère le 8 mai 2012 et entré en vigueur le 13 août de la même année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.4.2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Action retenues-Force de frappe mentionne que « toutes les municipalités de la MRC aux prises avec un manque de ressources humaines et matérielles se sont mises d'accord pour faire appel, dès l'alerte initiale lors d'un incendie de bâtiment, à des ressources d'un ou des services de sécurité incendie voisins et à déterminer la caserne qui serait la plus apte à intervenir dans certaines parties de leur territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a adopté par résolution, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale sur

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies a été préparée par les quatre (4) municipalités de la Péninsule Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente intermunicipale sur l'établissement d'un plan d'entraide contre les incendies entre les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Label.

2015-03-051
6219

VENTE POUR TAXES-DÉPÔT DE LA LISTE DE PROPRIÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt, la liste de propriétaires qui sera acheminée à la M.R.C. de Manicouagan en raison de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Il est également résolu d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à transmettre cette liste à la M.R.C. de Manicouagan.

2015-03-052
6219

PROTOCOLE D'ENTENTE- REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente avec Le Refuge animal Le Chapitou a été déposé pour l'année 2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec le Refuge animal Le Chapitou pour 2015.

2015-03-053
6219

RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordables;

CONSIDÉRANT QUE des ménages dans les municipalités ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis sont nécessaires à la poursuite de développement du logement social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu l'unanimité, de demander au gouvernement du Québec de:

- Maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et réalités de l'ensemble du territoire québécois;
- Poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, au ministre responsable de la Côte-Nord, M. Pierre Arcand, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, M. Michel Gagnon, au député de René-Lévesque, M. Marjolain Dufour, à la députée de Duplessis, Mme Lorraine Richard, ainsi qu'à la directrice de la Cité des Bâisseurs, Mme Renée Chiasson.

2015-03-054
6220

RECONDUCTION DES MESURES D'AIDE À L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier dernier, la Société d'habitation du Québec modifiait ses façons de faire concernant le financement d'AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe de 53,6 M\$ pour les mesures d'aide à l'occupation du territoire sera insuffisante pour permettre la réalisation de projets d'ici l'échéance prévue au 31 mars 2016; les fonds devant être épuisés dès février 2015;

CONSIDÉRANT QUE les mesures temporaires facilitent la réalisation de projets AccèsLogis en permettant d'augmenter les coûts de réalisation maximaux admissibles et d'offrir une aide financière additionnelle pour les projets en régions éloignées;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude comparative des coûts de construction résidentielle de la Côte-Nord,

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



réalisée par la firme KPMG et commandée par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, les coûts de construction pour la Côte-Nord sont supérieurs de 21 % en moyenne à ceux de la région étalon qu'est Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction et la bonification des mesures d'aide à l'occupation du territoire sont nécessaires à la poursuite de développement de projets AccèsLogis;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de demander au gouvernement du Québec de:

- Bonifier l'enveloppe actuelle des mesures d'aide à l'occupation du territoire dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- Reconduire et de modifier ces mesures temporaires afin qu'elles deviennent des mesures permanentes.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao, au ministre responsable de la Côte-Nord, M. Pierre Arcand, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, M. Michel

Gagnon, au député de René-Lévesque, M. Marjolain Dufour, à la députée de Duplessis, Mme Lorraine Richard, ainsi qu'à la directrice de la Cité des Bâtisseurs, Mme Renée Chiasson.

2015-03-055
6221

PARTENARIAT – GALA DE L'ENTREPRISE 2015 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Chambre de commerce de Manicouagan pour le 24^e gala de l'entreprise qui aura lieu le 28 mars prochain;

CONSIDÉRANT QU' il y a plusieurs entreprises de Pointe-aux-Outardes qui sont membres de la Chambre de commerce de Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'achat de 2 billets pour assister au 24^e gala de l'entreprise de la chambre de commerce de Manicouagan qui aura lieu le 28 mars prochain, et ce, au coût de 180 \$.

2015-03-056
6221

ÉCOLE LES DUNES – SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE l'école Les Dunes est présentement en campagne de financement pour une sortie au Salon du livre de la Côte-Nord qui se tiendra à Sept-Îles, le 24 avril prochain;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, de remettre un montant de 200 \$, à l'école Les Dunes afin d'aider au financement de la sortie au Salon du livre de la Côte-Nord qui se tiendra à Sept-Îles, le 24 avril prochain.

2015-03-057
6222

INSCRIPTION 2015- PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'offre reçue, du Réseau environnement, concernant le Programme d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le programme consiste à sensibiliser les citoyens lors de la période estivale, à l'importance de l'eau et les amener ainsi à passer à l'action et à multiplier les gestes concrets d'économie d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'inscrive au Programme d'économie d'eau potable au coût de 595 \$, plus taxes, ce qui inclut :

- la visite d'un agent de sensibilisation dans notre municipalité;
- des outils de promotion (dépliants, affiches, site Internet, etc.);
- une campagne médiatique;
- l'opportunité de participer à la Journée Compte-gouttes.

2015-03-058
6222

FEUILLET PAROISSIAL- IMPRIMERIE LIMOILOU INC.

CONSIDÉRANT la contribution financière municipale pour la parution d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial des paroisses de Pointe-aux-Outardes et Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'espace publicitaire accordé est de 175,90 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 175,90 \$, taxes incluses.

2015-03-059
6222

SOUPER ANNUEL- PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes organise un souper annuel pour aider à son financement;

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'il y ait des représentants de la municipalité présents à ce souper-bénéfice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser MM André Lepage, Serge Deschênes, Julien Normand, Raymond Lavoie, Dave Prévèreault, André Leclerc et Mme Sylvie Ostigny à assister au souper-bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes, le 25 avril prochain, au Manoir de Baie-Comeau au coût de 650 \$.

2015-03-060
6222

DEMANDE DE DONS- OPÉRATION ENFANT SOLEIL

CONSIDÉRANT la demande de don reçue de M. Serge

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Lepage dans le cadre de l'événement
Opération Enfant Soleil qui aura lieu en juin
prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et
résolu à l'unanimité, de faire un don de 100 \$ à Opération Enfant Soleil.

2015-03-061
6223

**FORUM CITOYENNETÉ CULTURELLE DES JEUNES NORD-
CÔTIERS**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à
l'unanimité, d'autoriser M. Herman-Carl Gravel, superviseur des loisirs
et de la culture, à participer au Forum citoyenneté culturelle des jeunes
Nord-Côtiers qui aura lieu à Sept-Îles, le 20 mars 2015, au coût de 20 \$,
taxes incluses.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement
pour assister à ce forum.

2015-03-062
6223

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES- RÉSIDENCE ST-JOSEPH
INC.**

CONSIDÉRANT QUE la résidence St-Joseph inc. a fait une
demande de reconnaissance aux fins
d'exemption de toute taxe foncière auprès
de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes n'a
pas d'objection à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes
chargera les taxes de services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et
résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes n'a pas
d'objection à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de
toute taxe foncière de la résidence St-Joseph inc. auprès de la
Commission municipale du Québec.

2015-03-063
6223

POLYVALENTE DES BAIES- GALA MÉRITAS 2015

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et
résolu à l'unanimité, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » de la
polyvalente des Baies tout en ayant trois (3) critères possibles dans
l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

2015-03-064
6223

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION- CORPORATION DES
SERVICES UNIVERSITAIRES DU SECTEUR OUEST DE LA CÔTE-
NORD**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de
l'adhésion à la Corporation des Services
universitaires du secteur ouest de la Côte-
Nord.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et
résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes adhère à



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

la Corporation des Services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord, au coût de 150 \$.

**2015-03-065
6224**

**DEMANDE DE TERRAIN À DES FINS DE CONSERVATION –
HYDRO-QUÉBEC – PARTIES DES LOTS 44 ET 45, DU RANG IV, DU
CANTON DE MANICOUAGAN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes aménagera un portail à l'entrée de la municipalité sur le lot 4 979 348;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements du portail d'entrée auront pour effet de détruire des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir les parties de lots 44 et 45, du rang IV, du canton Manicouagan, soit une tourbière ombrotrophe d'une superficie approximative de 15 000 mètres carrés et de forme irrégulière comme mesure compensatoire auprès du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QU' après vérifications, le terrain appartient à Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de faire une demande auprès d'Hydro-Québec pour acquérir les parties de lots 44 et 45, du rang IV, du canton Manicouagan, soit une tourbière ombrotrophe d'une superficie approximative de 15 000 mètres carrés.

**2015-03-066
6224**

**PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DES AUTOMATES -
STATIONS DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT QUE les deux automates servant à l'alimentation de l'eau potable dans les deux stations pompage sont rendus en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe plus de pièce de rechange pour ces modèles d'automate, donc un bris de ces automates rendrait plus difficile les opérations de distribution d'eau potable aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue du Groupe-conseil TDA pour le remplacement des deux automates servant à l'alimentation de l'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Leclerc, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services professionnels du Groupe-conseil TDA dont le mandat consiste à :

- Réaliser l'ingénierie relative aux remplacements des automates;
- Prévoir le remplacement des automates par des nouveaux de type modulaire et l'ajout d'interfaces opérateur;
- Prévoir une séquence de programmation concernant la signalisation des alarmes par l'entremise de signaleurs automatiques et le contrôle d'une nouvelle pompe de puits pour la station du secteur de Pointe-aux-Outardes;
- Prévoir l'installation d'un analyseur en continu à la station du secteur Les Buissons;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- Produire un plan logique de procéder pour chacune des stations de pompage et une section de devis incluant les descriptions des procédés;
- Transmission des documents pour soumission.

Et ce, au coût de 9 450 \$, plus taxes.

Ces travaux vont faire partie de la programmation de travaux pour la taxe d'accise.

2015-03-067
6225

MISE À JOUR DES DEVIS – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Tétra Tech pour la mise à jour des coûts de construction à contrat de la piste cyclable du côté est de la rivière St-Athanase afin de relier Pointe-aux-Outardes à Pointe-Lebel.

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du devis de construction va permettre à la municipalité de Pointe-aux-Outardes d'aller en appel d'offres afin de faire réaliser les travaux sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Tétra Tech afin de réaliser les changements aux devis pour que la municipalité puisse aller en appel d'offres concernant la réalisation des travaux d'aménagement de la piste cyclable sur son territoire, au coût de 4 500 \$, plus taxes.

Il est également résolu de prendre le montant du coût des travaux dans le surplus accumulé.

2015-03-068
6225

DÉPENSES 2015– SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Troupe Art'Scène, organise le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Troupe Art'Scène ne peut prendre en charge la partie souper car afin de répondre à la demande, il y aura une représentation supplémentaire du spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a approuvé un budget de 5 350 \$ avec la Troupe Art'Scène pour réaliser le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la municipalité est de 3 800 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 800 \$, pour les dépenses 2015 concernant le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité dont le budget est de 5 350 \$.

2015-03-069
6225

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Julien Normand au titre de maire suppléant pour la période du 10 mars au 11 mai 2015.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

AFFAIRES NOUVELLES

2015-03-070
6226

CONGRÈS 2015 - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister au congrès 2015 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu les 16, 17 et 18 avril 2015, à La Malbaie, au coût de 550 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2015-03-071
6226

APPEL D'OFFRES 2015-01 – INSTALLATION ET FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes est allée en appel d'offres sur invitation pour l'installation et la fourniture de luminaires de rue;

CONSIDÉRANT QUE les intéressés se sont procurés les formulaires de soumission auprès de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, est responsable de l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE V.A.R. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de V.A.R. Inc. pour l'installation et la fourniture de luminaires de rue, au coût de 64 695,09 \$, taxes incluses.

Il faut que l'entrepreneur fournisse le bon de commande des luminaires avant le 31 mars, afin que la municipalité puisse obtenir une subvention d'Hydro-Québec.

Il est également résolu que le coût des travaux sera pris dans le surplus accumulé.

2015-03-072
6226

TRANSACTION-BLEUETIÈRE DENISE FORTIN

CONSIDÉRANT QU' une transaction a été négociée entre les parties dans le dossier de la Bleuetière Denise Fortin;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter la transaction, celle-ci doit être signée par un représentant de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à signer les documents de la transaction pour le dossier de la Bleuetière Denise Fortin.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CENTRE DE RECHERCHE LES BUISSONS

M. Serge Deschênes, maire suppléant, informe qu'il y aura une rencontre le 19 mars prochain à Québec avec la firme AGECO concernant le plan stratégique dans le but d'orienter le comité sur les façons de fonctionner dans l'avenir.

PROJET ROUTIER

M. Serge Deschênes, maire suppléant a rendu visite à M. Philippe Gauthier du ministère des Transports, le 6 mars dernier. Le dossier n'a pas avancé depuis la dernière rencontre, mais la municipalité devrait recevoir une lettre du ministère des Transports ce mois-ci afin de faire la présentation du projet routier final aux membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant invite la population à poser des questions.

2015-03-073
6227

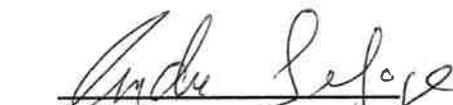
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 03.


MAIRE SUPPLÉANT


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE

